



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séminaire *Prospective Info*

Prospective des espaces européens

**Compte rendu de la séance
du 19 mai 2005**

Philippe Durance

août 2005

Sommaire

1 – Scénarios d'évolution du territoire européen à l'horizon 2030.....	4
2 – Forces et faiblesses d'un territoire de coopération transnationale en construction : l'Europe du Nord-Ouest	6
3 – La Méditerranée occidentale : une vision spatiale impossible ?.....	11
Bibliographie.....	16
Liens utiles	18
Annexe	19

Les propositions de la Commission européenne pour la politique de cohésion tendent à en faire une véritable politique européenne d'aménagement du territoire.

La réforme présente d'ores et déjà d'intéressantes avancées. Ainsi, la mise en œuvre des futurs programmes sera simplifiée, tout en faisant l'objet d'un pilotage stratégique qui n'existait pas auparavant : des orientations stratégiques communautaires et des cadres de référence stratégiques nationaux seront établis en début de période, puis régulièrement évalués dans le cadre du Conseil européen. Les programmes régionaux de l'objectif 1 et 2 ont vocation à devenir, sur la base d'une stratégie d'aménagement et non d'un zonage a priori, une déclinaison régionale de la stratégie européenne dite de « Lisbonne-Göteborg », avec ses trois composantes : compétitivité, cohésion, environnement ; il en est de même pour les territoires transfrontaliers ou transnationaux du nouvel objectif 3 de coopération territoriale.

Cette approche stratégique requiert, à toutes échelles, la mise en œuvre d'outils d'intelligence partagée tels que l'observation, l'évaluation des politiques ou encore la prospective. Tous les Etats ne partagent pas la culture française de la « prospective territoriale » ; mais tous sont associés, dans le cadre des actuels programmes Interreg en particulier, à l'élaboration de « visions territoriales ».

Cette séance a été consacrée à la présentation de quelques-uns de ces exercices :

- les scénarios d'évolution du territoire européen produits dans le cadre du programme Orate (Observatoire européen en réseau de l'aménagement du territoire) ;
- les démarches de prospective menées à l'échelle des programmes transnationaux ; les cas de l'espace alpin, de l'Europe du Nord Ouest et de l'espace Méditerranée occidentale.

Ces démarches diffèrent par le contexte institutionnel et la méthode, mais elles ont en commun de rechercher une vision de long terme, qui soit partagée par les partenaires de plusieurs Etats ou régions, et destinée à favoriser, dans un deuxième temps, des projets concrets d'aménagement du territoire aux nouvelles échelles rendues possibles par la construction européenne.

1 – Scénarios d'évolution du territoire européen à l'horizon 2030¹

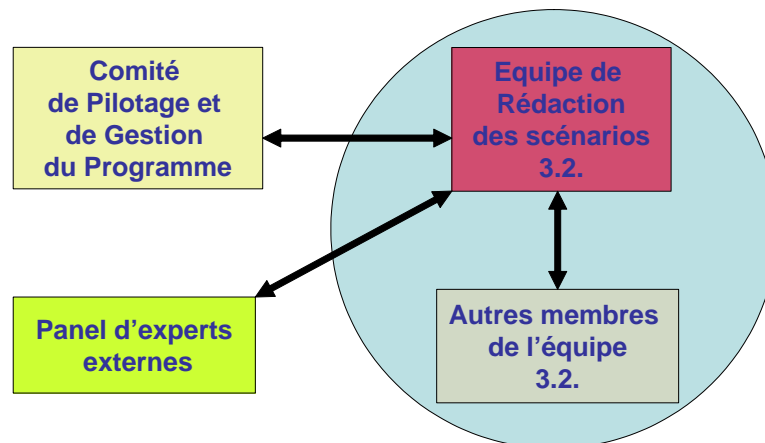
Le programme de recherche Espon (European Spatial Planning Observation Network)² est structuré autour de trois priorités :

- priorité 1. : études thématiques (analyse des tendances du développement territorial) ;
- priorité 2. : impact territorial des politiques (analyse des effets spatiaux de politiques sectorielles, spatiales et transversales -nationales et européennes-) ;
- priorité 3. : projets transversaux.

A chaque priorité correspond une série d'études et de publications³.

La priorité 3 comprend quatre études : des outils intégrés pour le développement territorial européen (3.1), des scénarios spatiaux et orientations en relations avec le SDEC et la politique européenne de cohésion (3.2), la dimension territoriale du processus de Lisbonne et de Göteborg (3.3), l'Europe dans le Monde (3.4.1) et les impacts territoriaux des politiques économiques européennes et localisations des activités économiques (3.4.2).

Partenaires dans le processus d'élaboration des scénarios



Le projet 3.2 est dirigé par l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT) de l'Université libre de Bruxelles et co-dirigé

¹ Intervention réalisée par Jacques Robert, consultant, agence européenne Territoires et Synergies (TERSYN). Ce texte a été préparé par André Salmon et Luc Maréchal. Les scénarios détaillés sont fournis en annexe.

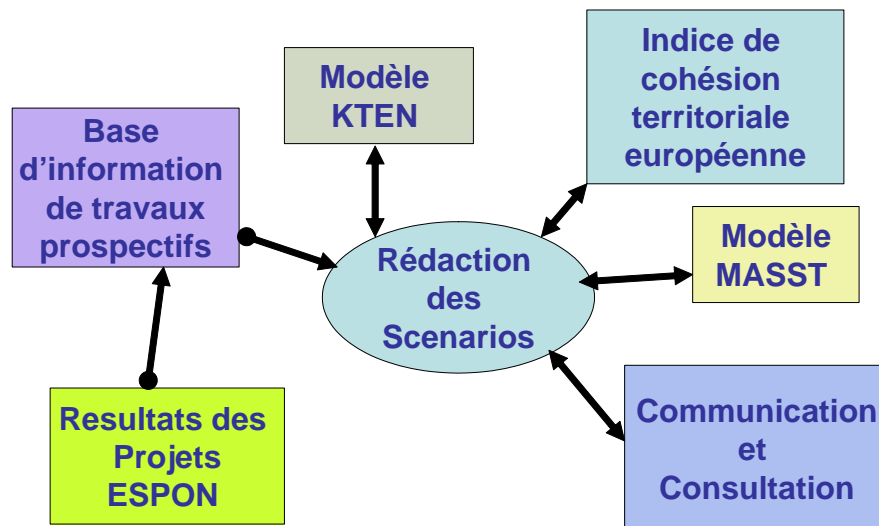
² Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (Orate)

³ Pour une présentation du programme, voir « The Espon 2006. Programme – Programme Complement » sur le site dédié à Espon : www.espon.lu

TERSYN (Strasbourg). Il est mené par un consortium composé de groupes et de bureaux d'études venant d'Allemagne, de Hongrie, du Royaume-Uni, d'Italie, d'Espagne, des Pays-Bas, de Suède, de France, auquel il faut ajouter quelques experts associés venant de Tunisie, de Suisse, de Pologne, de Roumanie, de Grèce, d'Allemagne.

Le projet 3.2 se constitue d'une équipe de rédaction des scénarios, à laquelle sont associés d'autres membres de l'équipe. Le comité de pilotage d'Espón valide les hypothèses de travail et les scénarios. Autour de l'équipe de rédaction des scénarios, une base d'information sur les travaux prospectifs a été constituée. Les résultats des projets ESPON constituent l'autre volet du stock d'informations.

Flux d'information dans le processus de rédaction des scénarios



Deux approches modélisées ont été intégrées pour apporter des données plus quantitatives ; le modèle MASST, un modèle macro-économique régional et intersectoriel qui fournit des projections de PIB au niveau local; le modèle KTEN, un modèle déterminant des flux de transports entre deux régions. Par ailleurs, une équipe tente d'établir un indice de cohésion territoriale européenne.

La phase 1 du projet, jusqu'en juillet 2005, comporte l'élaboration de scénarios thématiques exploratoires et volontaristes. Cette demande prospective fait du projet 3.2 un élément original dans le dispositif Espón.

Neuf thèmes ont été sélectionnés : démographie, économie, transport, énergie, environnement, développement rural, élargissements de l'Union européenne, gouvernance territoriale et évolution socio-culturelle.

L'exercice a un objectif didactique : mettre en évidence les impacts territoriaux de forces exogènes prises individuellement.

La méthode consiste, pour un thème donné, à sélectionner des facteurs exogènes qui pèsent lourd sur le développement du territoire, alors que les autres

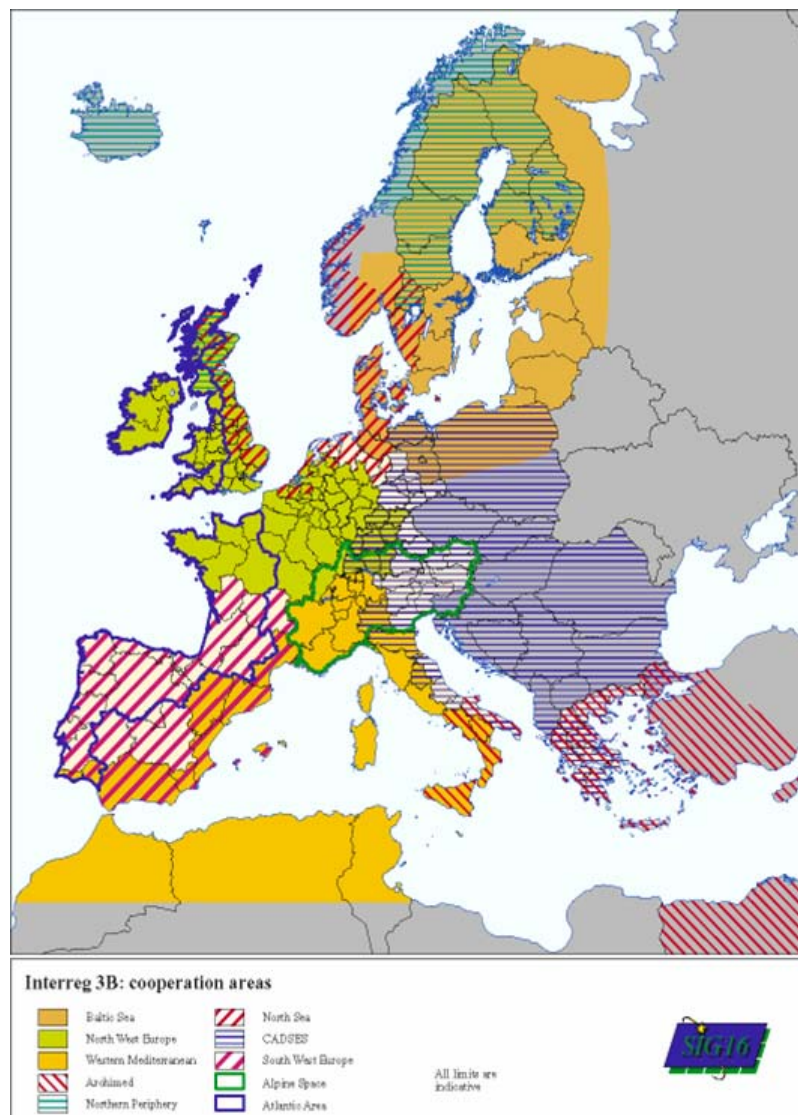
travaux du programme sont des analyses géographiques, disons plus classique, à partir du territoire. Pour chaque thème, deux faisceaux d'hypothèses très contrastées, relativement extrêmes, mais pas irréalistes, ont été choisis.

2 – Forces et faiblesses d'un territoire de coopération transnationale en construction : l'Europe du Nord-Ouest⁴

2.1 – Rappel chronologique

La Conférence des Régions de l'Europe du Nord-Ouest (CRENO) est une expérience pionnière dès les années 1950.

L'« Aire Métropolitaine nord-ouest » (AMNO) dans le sillage de la « Région du Centre des Capitales » est une création datant de 1996, réalisée dans le cadre d'Interreg IIC (1997-1999).



⁴ Intervention réalisée par Guy Baudelle, Professeur d'aménagement de l'espace et urbanisme, Laboratoire RESO (UMR 6590 CNRS), Université de Rennes 2, Chaire européenne Jean Monnet.

Par la suite, une extension à l'Irlande, et donc à tout le Royaume-Uni, a été réalisée. Un secrétariat technique commun a été mis en place à Londres en 1998.

2.2 – Le programme Interreg IIIB « Europe du Nord-Ouest (ENO) » (2000-2006)

Huit pays sont impliqués : 4 états en totalité (Royaume Uni, Irlande, Belgique, Luxembourg), 27 régions (6 en Allemagne, 13 en France, 9 aux Pays-Bas), 15 cantons (Suisse) ; soit 150 millions d'Européens.

Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais agit comme autorité de gestion. Fin 2001, Lille accueille le Secrétariat technique : « Quitter Londres, ville mondiale, pour la métropole régionale transfrontalière de Lille : le polycentrisme mis en pratique ? »

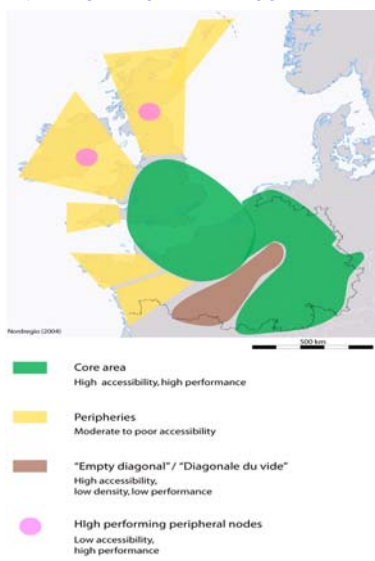
2.3 – Première vision spatiale

La 1^{ère} vision spatiale a été établie en 2000 avec pour objectif d'établir un pont entre le SDEC et les plans à l'échelle nationale et régionale : transformer le SDEC en objectifs opérationnels, avec comme référence majeure le polycentrisme, et fournir un cadre aux projets Interreg IIC et à l'aménagement du territoire.

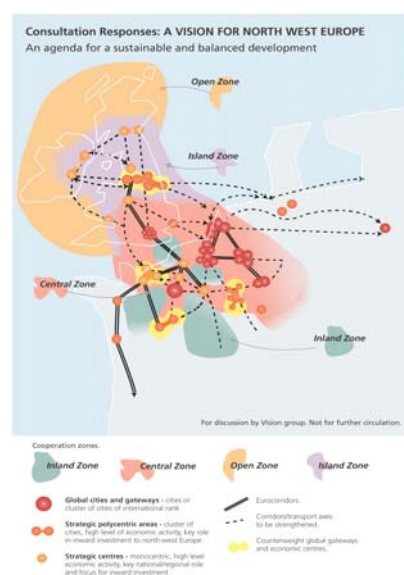
Le contenu de cette vision était « standard » : *what is* plutôt que *what might be*. Mais le souhait était de poursuivre par l'identification des thèmes de coopération envisageables et un processus de vision spatiale.

L'originalité de cette vision résidait dans une visualisation cartographique plus poussée, servant d'appui pour l'approfondissement en cours ainsi qu'à pointer les enjeux.

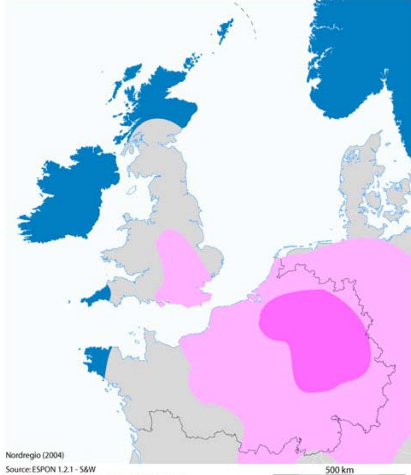
Typologie régionale suggérée



La vision spatiale des interlocuteurs

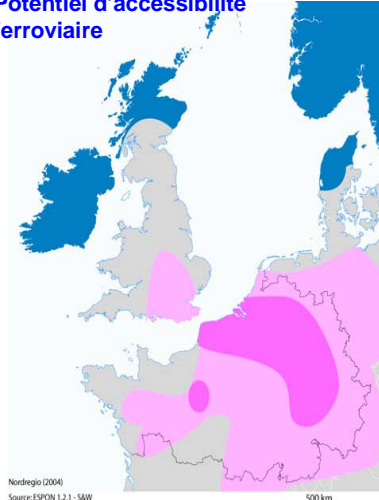


Potentiel d'accessibilité routière



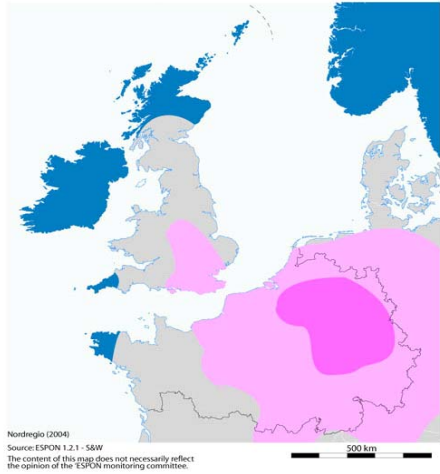
- Very high accessibility
Potential accessibility index > 180
(ESPON space = 100)
- Above average accessibility
Potential accessibility index > 180
(ESPON space = 100)
- Poor accessibility
Potential accessibility index < 40
(ESPON space = 100)

Potentiel d'accessibilité ferroviaire



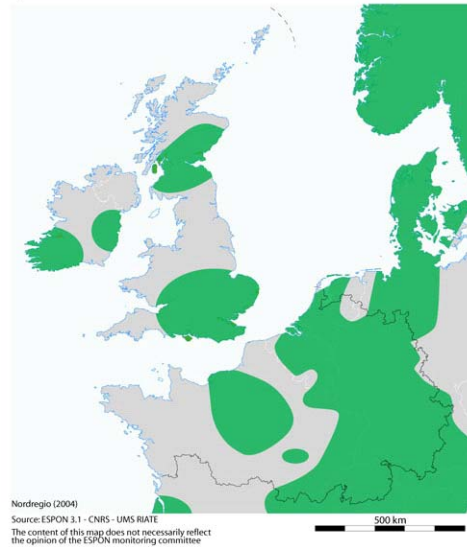
- Very high accessibility
Potential accessibility index > 180
(ESPON space = 100)
- Above average accessibility
Potential accessibility index > 180
(ESPON space = 100)
- Poor accessibility
Potential accessibility index < 40
(ESPON space = 100)

Potentiel d'accessibilité routière



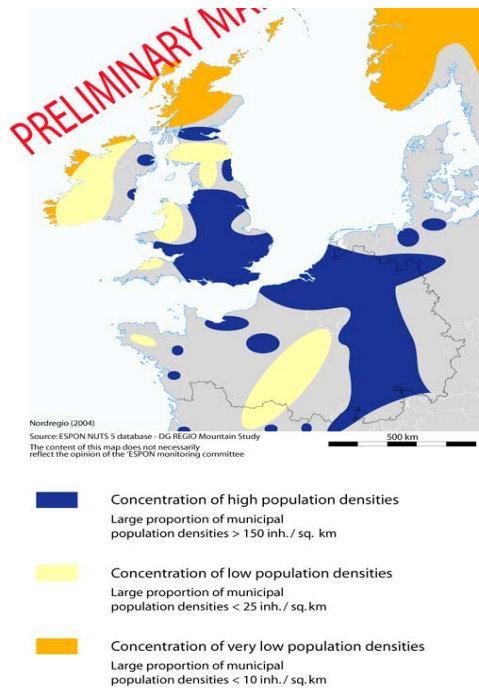
- Very high accessibility
Potential accessibility index > 180
(ESPON space = 100)
- Above average accessibility
Potential accessibility index > 180
(ESPON space = 100)
- Poor accessibility
Potential accessibility index < 40
(ESPON space = 100)

PIB/tête

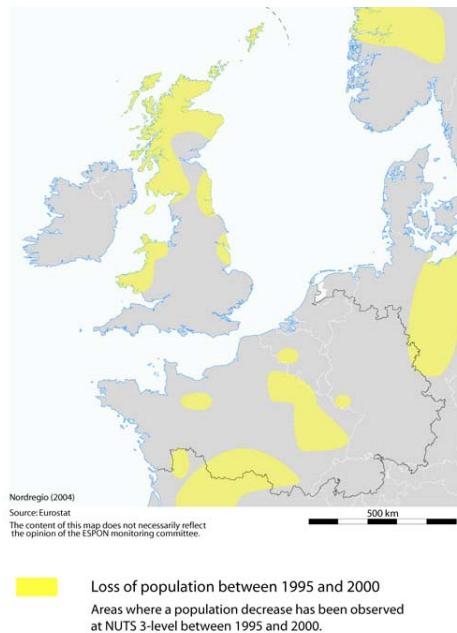


- GDP > 20 000 PPS / inh.
NUTS 3 data smoothed with a 50 km span

Contrastes de densités



Evolution démographique négative

2.4 – La tâche actuelle : identifier les enjeux clés

L'ENO est un territoire de 1^{er} ordre, mais avec un besoin de coopération entre centres de commandement. Il dispose d'un haut niveau de vie, mais le contraste centre-périphérie est important. Il comporte une urbanisation forte, mais des problèmes liés à l'expansion urbaine. Enfin, une économie de la connaissance y est développée, mais concentrée dans les grandes métropoles centrales.

L'objectif est donc de renforcer le rôle mondial des grands pôles urbains de l'ENO tout en assurant une plus juste répartition spatiale de la prospérité.

Cet objectif s'accompagne d'un double souhait : être plus pragmatique et opérationnel (fournir un « cadre » pour l'action) et mieux impliquer le personnel politique en faisant valoir la valeur ajoutée de la coopération transnationale.

Trois thèmes de réflexion ont été définis : le développement polycentrique, les transports et l'accessibilité, l'environnement naturel et le patrimoine culturel.

L'objectif a été décliné en sept points d'action :

- identifier les thèmes-clés ;
- apprécier leur degré de connaissance par les acteurs et recueillir leur avis ;
- recenser leur prise en compte par les coopérations ;
- définir les objectifs stratégiques ;
- repérer les projets les plus à même d'y contribuer ;
- en évaluer l'impact potentiel ;

- et lister les données utiles à l'évaluation.

La méthode utilisée a consisté à analyser les documents de planification et de stratégie existants, à repérer des acteurs-clés, à mené un atelier ainsi que des entretiens.

L'examen des documents à montrer une focalisation sur les infrastructures de transport et les NTIC, une dispersion des activités grâce à la montée de l'économie de la connaissance et des réseaux de villes. Des facteurs favorables ont été identifiés : une tradition ancienne de coopération et un soutien politique ; d'autres, défavorables : les différences juridiques.

Un atelier a été mené sur le développement polycentrique. Quatre thèmes ont été soumis :

- les réseaux urbains et l'accessibilité : la coopération pour maintenir les fonctions de commandement, l'effet « arrière-pays » positif des villes mondiales, les coûts de la polarisation, le potentiel des autres villes et leurs besoins d'accessibilité, la dimension transnationale des stratégies régionales ou nationales ;

- les relations sociales et économiques : l'existence de systèmes productifs transfrontaliers ou transnationaux, la capacité d'innovation et la compétitivité globale, les migrations professionnelles transnationales, les déséquilibres du marché de l'emploi, des régions en cours de vieillissement ;

- gouvernance et institutions : une compétition entre villes ? Vers une complémentarité ? Des coopérations, des réseaux de villes transnationaux ? Des stratégies d'aménagement transfrontalières ? Quelle capacité d'initiation de coopérations promouvant le polycentrisme ?

- l'accès aux données.

Les premiers résultats ont montré l'absence de consensus sur la définition du polycentrisme, une bonne identification des enjeux d'une possible coopération transnationale, un repérage d'objectifs stratégiques, des projets à l'appui des stratégies et la nécessité d'une veille à construire.

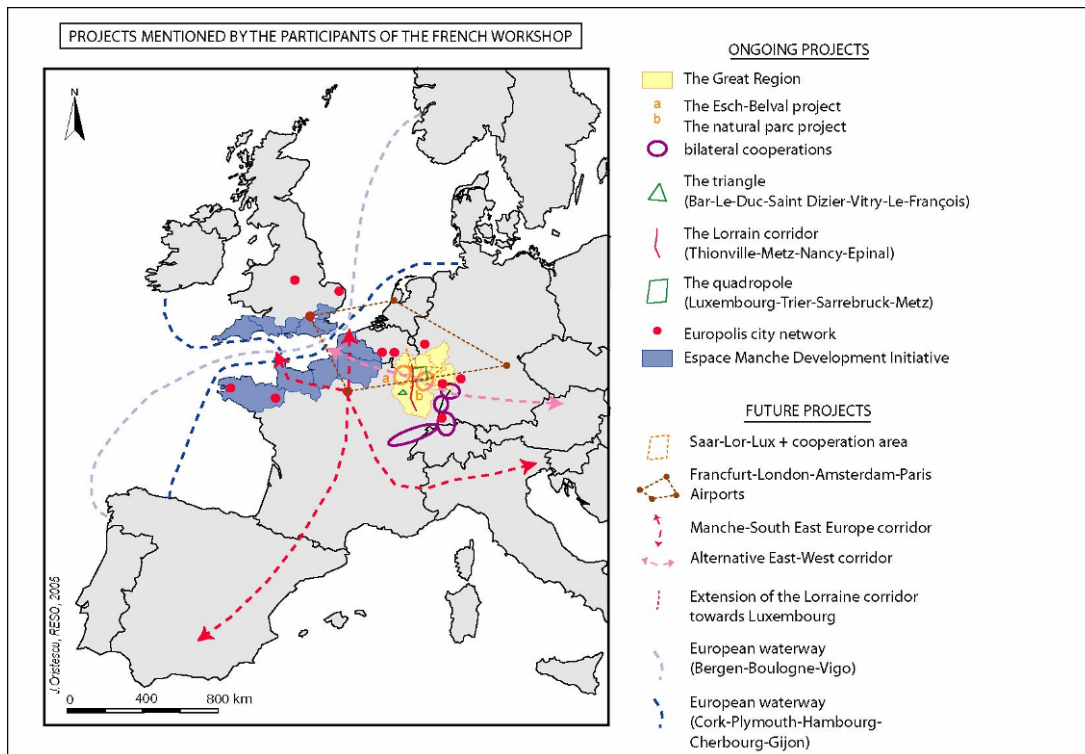
Pour la première fois, une carte des espaces de coopération potentiels a été dressée à main levée (cf. ci-dessous). Cette démarche a présenté un intérêt pédagogique et heuristique. La démarche est constructive, mais une certaine timidité a été relevée.

Les enseignements tirés montrent que cet exercice était nécessaire. Les recommandations stratégiques étaient attendues. La réunion informelle sur la cohésion territoriale, qui s'est tenue à Amsterdam en novembre 2004, a permis d'associer une approche spatiale au processus de Lisbonne. Mais la priorité donnée aux stratégies de Lisbonne et Göteborg interroge le bien-fondé des visions spatiales.

De nombreuses interrogations demeurent. Dans un contexte de légitimation encore mal assurée (J. Peyrony), comment prouver la contribution des coopérations aux objectifs de l'Union ? Un questionnement persiste sur l'appropriation (cf. W. Zonneveld, *European Planning Studies*, 2005, 13, 1).

Enfin, il semble justifié de se demander jusqu'où faire avancer la réflexion sur les :

- « Que vaut-il mieux faire ensemble plutôt que séparément ? »
- « Qu'avons-nous de mieux à faire ensemble ? »
- « Comment transcrire ces objectifs communs ? » (application)
- « Comment envisager leur exécution ? » (implémentation)
- « Qui doit le faire parmi nous ? »
- « Où implanter les projets ? »



3 – La Méditerranée occidentale : une vision spatiale impossible ?⁵

3.1 – L'espace méditerranéen : mauvais élève ?

L'absence de demande coordonnée pour une vision stratégique prospective de l'espace, des initiatives éparées et non coordonnées, des visions nationales prospectives sans référentiel transnational (MIAT), une focalisation relative excessive sur les relations avec les pays du sud, bien qu'il existe une exception, mais de portée limitée (le Plan Bleu), pourraient faire croire que l'espace méditerranéen est un mauvais élève.

Pourtant, le diagnostic est largement partagé.

L'espace connaît des déséquilibres spatiaux récurrents : fragmentation physique (franchissement des Alpes et des Pyrénées), un maillage des systèmes de

⁵ Intervention réalisée par Jean-Claude Tourret, Délégué général de l'Institut de la Méditerranée.

transport insuffisant, une littoralisation croissante des activités, un patrimoine naturel et culturel fragile.

La compétitivité des systèmes spatiaux est insuffisante : des retards ont été pris en matière d'innovation, les pôles de compétitivité sont réels mais ne diffusent pas sur l'espace, l'armature urbaine est de qualité mais affaiblie par des fonctions métropolitaines non consolidées et les problèmes énergétiques sont chroniques.

Il existe cependant un large consensus sur les potentialités. La démographie est favorable. Quelques territoires disposent d'un bon positionnement sectoriel (Lombardie, Toscane, Rhône-Alpes, PACA, Catalogne, Valence). L'activité touristique est stratégique. Des pôles métropolitains importants et dynamiques existent (Milan, Barcelone, Marseille, Gênes, Naples). Enfin, le patrimoine naturel et culturel est exceptionnel.

Le constat de ces potentialités ne débouche pourtant pas sur une stratégie concertée au niveau de l'espace. L'approche des problèmes du territoire est segmentée et sectorielle, le plus souvent traitée de manière bilatérale entre les Etats. Il n'existe pas de référentiel structurant partagé, que ce soit au niveau européen (appropriation différenciée du SDEC) ou au niveau national selon les pays. Le degré de coopération entre les Etats et les régions (parfois au sein d'un même pays) est faible. Les coopérations transrégionales sont faiblement structurées au plan politique. Enfin, Interreg n'est pas calibré comme un outil de cohésion.

Il faut dire que la région méditerranéenne est un concept fluctuant dans la politique d'aménagement du territoire en France ; durant les 1^{er} et 2^{ème} plans elle a concerné 11 grands bassins, puis 7 grandes régions et 21 programmes d'actions régionales (3^{ème} Plan), 3 grandes zones (5^{ème} Plan), 8 zones d'études et d'aménagement du territoire (1971, préparation du 6^{ème} Plan) en écho à la politique des métropoles d'équilibre, 7 grands chantiers interrégionaux de prospective (Datar, 1990), la création des MIAT (1997) et, enfin, les contrats de plan Etat-Régions (2000).

3.2 – La région méditerranéenne dans la politique européenne de cohésion

Le référentiel SDEC

Les objectifs du SDEC pour la Méditerranée sont doubles : d'une part, accroître la compétitivité territoriale du sud de l'Europe pour en faire une zone d'intégration économique d'importance mondiale ; d'autre part, accompagner le processus de Barcelone pour contribuer à une plus grande intégration entre les régions européennes concernées par l'espace Medocc et les pays tiers du bassin méditerranéen.

Dans ce processus, la France a d'abord été motrice, puis a connu un manque d'appropriation. L'Italie et l'Espagne ont fait part de leurs réticences initiales. Concernant la Grèce, le référentiel est inadapté aux spécificités de leur territoire.

Interreg

L'approche *bottom-up* a été favorisée par le poids de l'Italie dans le programme. Les stratégies sont différenciées au niveau des Etats. Les institutions de

coopération régionales ont connu une faible mobilisation. Les partenaires de la France ont fait preuve d'un intérêt limité pour une « vision territoriale prospective » à l'échelle du bassin.

3.3 – Des raisons objectives ?

Les réponses à cette question peuvent se décliner en cinq thèmes.

Pertinence de l'espace

Le découpage est ancien, basé sur des référents historiques et culturels indéniables : la Méditerranée orientale (bloc stratégique et parcouru de fractures), un bloc central italien autour de Rome et Naples marqué par la marginalisation, un espace occidental avec un pivot tri-national et maritime (Barcelone, Marseille et Gênes).

La cohérence interne est faible : asymétrie des flux, polarisation nationale des territoires, des nouveaux courants d'échange qui découpent différemment l'espace (Asie, Pays de l'Est), une intégration lente avec les pays au sud du bassin.

Complémentarité du développement

Les problématiques de développement sont fortement différenciées. Coexistent : des pôles industriels (comme la Lombardie, le Piémont, la Catalogne), des pôles tertiaires (comme le Latium ou la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), des régions avec des secteurs agricoles importants (comme Valence et Murcie), des régions combinant une industrie importante et un solide pôle de services (cas de Rhône-Alpes et la Toscane) ainsi que des îles (Baléares, Sardaigne, Corse) qui présentent des situations contrastées.

Modes de gouvernance territoriale

Ils sont également différenciés selon les zones. En Portugal et en Grèce, l'Etat possède un rôle exclusif, la mise en œuvre est partiellement déconcentrée.

En France, les relations avec l'Etat sont principalement formalisées dans le Contrat de Plan Etat-Région avec un rôle prépondérant de l'Etat ; avec un principe d'égalité des collectivités territoriales, sans pouvoir législatif opposable aux tiers des régions.

En Italie, les processus de régulation politique sont forts (via la Conférence Etat-Régions et la Conférence Unifiée). Les régions détiennent un pouvoir législatif opposable aux niveaux infra-régionaux (y compris en matière d'urbanisme).

En Espagne, il y a une absence de régulation politique forte entre l'Etat et les régions. Les régions détiennent également un pouvoir législatif opposable aux niveaux infra-régionaux (y compris en matière d'urbanisme).

Impulsion politique

Elle est absente. Le Groupe 5+5 est axé sur les relations nord-sud. Il existe des commissions intergouvernementales bilatérales ad hoc. Les organisations

politiques régionales sont peu efficaces et sans impulsion véritable. L'association de département/provinces active (Arc Latin) existe, mais sur des compétences hétérogènes et limitées. L'association des Villes (Eurocités) est focalisée sur le lobbying.

Relations avec le Sud

Le rendez-vous du partenariat euro-méditerranéen est manqué. Le poids économique des pays du sud sur les régions au nord du bassin est faible. Les complémentarités régionales sont limitées (agriculture, tourisme). L'impact du partenariat sur la croissance des pays méditerranéens (Maghreb, Machrek) est quasi nul.

3.4 – Une démarche pourtant nécessaire

Tout d'abord, cet espace a une situation stratégique pour l'avenir de l'Europe : elle constitue un pôle de stabilité par rapport à la future politique d'élargissement (Balkans, Turquie,..), porte des potentialités sur l'axe de transport maritime Asie du Sud-est/Amérique du Nord-Ouest, possède une capacité géopolitique crédible dans les échanges avec les Pays du Maghreb, ainsi qu'une capacité d'intervention au Moyen-Orient.

Il répond également bien à la nouvelle politique européenne, plus exigeante en matière de coopération. La coopération territoriale devient un objectif à part entière de la politique de cohésion (volet transnational du cadre national de référence, politique de voisinage).

Enfin, il est le lieu de déséquilibres territoriaux qui vont croissant. Le système de transport sature progressivement : congestion des corridors et des grands axes routiers, difficultés de franchissement des massifs, pollution, faible densité du réseau ferré en comparaison au Nord de l'Europe et différence de dotations des pays de l'espace, retards en matière d'interopérabilité et de restructuration des opérateurs (gouvernance), goulets d'étranglement (Languedoc, Ligurie...) et liaisons manquantes. Les activités se « littoralisent ». Le système métropolitain se déséquilibre.

3.5 – Une approche renouvelée et pragmatique

Cette approche est orientée sur quatre axes principaux.

Tout d'abord, la prise en compte de facteurs exogènes incertains qui ont une influence sur l'espace : l'élargissement au sud-est de l'Europe (Balkans, Turquie), la situation au Moyen-Orient, le voisinage, le corridor 5, l'Asie et la Méditerranée.

Ensuite, la mise en œuvre de projets qui construisent l'espace et qui répondent à la question : quelles actions engager à l'échelle de l'espace, qui ne sont possibles qu'à cette échelle, pour répondre aux exigences de compétitivité et de cohésion territoriale, dans un contexte de mondialisation croissante de la production et des échanges ?

Puis, il est nécessaire d'inventer de nouveaux modes de gouvernance. Cette nécessité repose sur plusieurs facteurs : la faible expérience des coopérations

horizontales aux différents niveaux territoriaux, la libéralisation et la multiplication des centres de décision, les pratiques différenciées de la démocratie locale, le futur objectif 3 et voisinage. Ces nouveaux modes de gouvernance devront répondre à trois questions majeures : quelle gouvernance transnationale ? Quelle capacité de gestion trans-régionale (structures de gestion opérationnelle, acquisition de compétences, financement, etc.) ? Quelles coordinations multi-niveaux (Etat-Régions-Métropoles) ?

Enfin, il est impératif de rechercher à atteindre une masse critique de développement en matière d'innovation, d'ensembles métropolitains, d'infrastructures et de flux et logistique.

Bibliographie

- Baudelle (Guy), Castagnède (Bernard) (Dir.), 2002, *Le polycentrisme en Europe : une vision de l'aménagement du territoire européen*, L'Aube, Datar, coll. Bibliothèque des territoires, 208 p.
- Baudelle (Guy), Guy (Catherine) (Dir.), 2004, *Le projet européen : histoire, enjeux, prospective*, Presses universitaires de Rennes, coll. Espace et Territoires, 174 p.
- Baudet-Michel (Sophie), Peyrony (Jean), 2003, « Développement territorial et politique régionale : quelques pistes pour l'Union européenne après 2006 », *Territoires 2020*, Datar, n°7, mars, pp. 61-74 ; document disponible sur <http://www.datar.gouv.fr>
- Cattan (Nadine), Grasland (Claude), 2003, « Orate/ Espon : un réseau de coopération pour un meilleur aménagement du territoire européen », *Territoires 2020*, Datar, n°7, mars, pp.141-156 ; document disponible sur <http://www.datar.gouv.fr>
- Clar (Günter), Corpakis (Dimitri), Landabaso (Mikel), 2001, « Mobilisation des acteurs de la prospective régionale pour renforcer la base stratégique de l'Espace européen de la recherche », *The IPTS Report*, Commission européenne, JRC, n°59, novembre, 9 p. ; document disponible sur <http://foren.jrc.es/>
- Commission européenne, 1999, *Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) : vers un développement spatial équilibré et durable du territoire de l'Union européenne*, Communautés européennes, 94 p. ; document disponible en français sur http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/report/s/som_fr.htm
- Commission européenne, 2002, *Coopération sans frontières : les politiques structurelles et les territoires de l'Europe*, Communautés européennes, 53 p. ; document disponible en français sur http://europa.eu.int/comm/regional_policy/interreg3/documents/cooperation_fr.pdf
- Commission européenne, 2004, *Un nouveau partenariat pour la cohésion : convergence compétitivité coopération*, 3^{ème} rapport sur la cohésion économique et sociale, Communautés européennes, février, 248 p. ; document disponible en français sur http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/report/s/cohesion3/cohesion3_fr.htm
- Doucet (Philippe), 2003, « Coopérer pour moderniser l'aménagement du territoire une délicate alchimie. L'expérience du laboratoire 'Europe du Nord-Ouest' », *Territoires 2020*, Datar, n°7, mars, pp. 85-98 ; document disponible sur <http://www.datar.gouv.fr>

- Gavigan (James P.), Scapolo (Fabiana), 2001, « Prospective et vision à long terme dans le développement régional », *The IPTS Report*, Commission européenne, JRC, n°56, juillet, 14 p. ; document disponible sur <http://foren.jrc.es/>
- Jørgensen (Birte Holst), 2001, « La prospective dans la coopération transfrontalière », *The IPTS Report*, Commission européenne, JRC, n°59, novembre, 9 p. ; document disponible sur <http://foren.jrc.es/>
- Peyrony (Jean), 2002, *Le Schéma de développement de l'espace communautaire*, La Documentation française, coll. Territoires en mouvement
- Peyrony (Jean), 2003, « Une démarche de prospective territoriale européenne : la Vision Spatiale de l'Europe du Nord Ouest », *Territoires 2020*, Datar, n°7, mars, pp. 99-106 ; document disponible sur <http://www.datar.gouv.fr>
- Renn (Ortwin), Thomas (Meirion), 2003, *Le potentiel de la prospective régionale*, rapport final du groupe d'experts STRATA-ETAN : Mobiliser le potentiel de la prospective régionale pour une Union européenne élargie : une contribution essentielle au renforcement de la base stratégique de l'Espace européen de recherche, Commission européenne, 39 p.

Liens utiles

- Datar ; une partie du site est consacrée à l'Europe et aux politiques européennes d'aménagement du territoire : <http://www.datar.gouv.fr>
- Espaces transfrontaliers ; site de la mise en réseau des différentes expériences transfrontalières, animé par la mission opérationnelle transfrontalière (MOT) : <http://www.espaces-transfrontaliers.org>
- Foresight for Regional Development ; le site du projet FOREN de prospective territoriale européenne (archives): <http://foren.jrc.es/> (principalement en anglais, quelques documents en français)
- Inforegio ; le site de la politique régionale de la Commission européenne : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_fr.htm
- Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT) de l'Université libre de Bruxelles ; dirige le projet 3.2 de l'Orate. Quelques ressources sont disponibles en ligne : http://www.ulb.ac.be/igeat/igeat/ulb_igeat/hp/hp_fr.htm
- Institut de la Méditerranée : <http://www.ins-med.org/>
- MEDOCC ; le site du programme INTERREG IIIB concernant l'espace de la Méditerranée occidentale : http://www.interreg-medocc.org/fr/home_html.php
- Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen (Orate) : <http://www.espon.lu> (en anglais) ; un site français, moins complet, existe également : <http://www.ums-riate.com/oratepresentation.php>
- Réseau Interdisciplinaire pour l'Aménagement du Territoire Européen (Riate) ; recense et valorise les compétences scientifiques françaises en matière d'aménagement du territoire européen, diffuse des bases de données européennes à dimension régionale : <http://www.ums-riate.com>

Annexe

Scénarios d'évolution du territoire européen à l'horizon 2030

Thème 1 : la Démographie

A. Scénario 1. « Siècle argenté »

Les hypothèses :

Dans un contexte de vieillissement de la population (deux génération de personnes retraitées) et d'une immigration relativement faible.

Les principales évolutions de l'Europe au niveau du territoire seront :

- une population active supportant des charges fiscales et sociales de plus en plus lourdes ;
- un affaiblissement de la croissance économique du à la baisse de consommation ;
- l'accroissement du pouvoir politique des personnes âgées ;
- la concurrence croissante entre les régions pour attirer des personnes jeunes et qualifiées ;
- la migration d'une partie de la population retraitée vers les zones rurales attractives et vers les régions méridionales.

Image du territoire vers 2030 :

Ce sont les évolutions qu'on estime être les plus importantes. A l'horizon 2030, voici à quoi devrait ressembler le territoire européen :

- densité démographique moyenne plus faible, mais avec des différences moins prononcées entre les régions urbaines et rurales ;
- la division démographique du territoire entre les générations, les zones métropolitaines et urbaines dominées par les jeunes et les actifs et les zones rurales dominées par les retraités ;
- le vieillissement plus prononcé au sud du à l'immigration des personnes âgées et à l'Est de l'Europe ;
- un développement de friches urbaines.

B. Scénario 2 « Frontières ouvertes »

Les hypothèses :

Dans le contexte d'une Europe plus ouverte, d'une prise de conscience des impacts du vieillissement de la population, il y aura une immigration certes contrôlée mais relativement importante.

Les principales évolutions :

- un rajeunissement et un rééquilibrage de la pyramide des âges ;
- un accroissement du taux moyen de fertilité ;
- une atténuation du taux de dépendance des personnes âgées ;
- une évolution accélérée de l'Europe vers une société multiculturelle, néanmoins non sans tensions ;
- une atténuation du déclin de la population active, compensant une relative baisse de la productivité ;
- une réactivation de la croissance économique, notamment par la consommation.

Image du territoire en 2030 :

- l'immigration va favoriser les pays du Nord, de l'Ouest, du sud de l'Europe, mais pas ceux de l'Est ;
- l'origine ethnique des immigrés varie selon les pays de destination ;

- la proportion d'immigrés varie fortement selon les régions : elle sera plus élevée dans les régions urbaines ;
- il y aura des problèmes d'intégration parfois prononcés dans les régions métropolitaines.

Thème 2 : le domaine socio-culturel

Ce thème est lié à la démographie, il demandera des analyses complémentaires.

A. Scénario 1. « l'intégration socioculturelle non maîtrisée »

Les hypothèses :

Une croissance des tensions et fractures socioculturelles entre les groupes sociaux, ethniques, religieux et une insuffisance des politiques publiques dédiées à l'intégration.

Les principales évolutions :

- une tendance qu'on remarque déjà actuellement : une dualisation croissante de la société européenne entre « nantis » et marginalisés (avec une différenciation sociale des modes de vie) ;
- une progression de la ségrégation sociale et de l'insécurité (dans les villes) ;
- une décroissance marquée du taux d'emploi après 2010 et un faible développement économique ;
- une forte concurrence entre régions pour attirer des jeunes qualifiés ;
- une montée en puissance de la xénophobie, de l'intolérance culturelle, du racisme et du radicalisme politique ;
- une évolution vers une société de plus en plus divisée et fragmentée ;
- une perte d'identité régionale dans certaines régions défavorisées ; avec des impacts économiques négatifs.

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- les grandes villes seront largement abandonnées comme lieu de résidence par les groupes sociaux les plus favorisés et par les retraités, au profit des zones rurales proches ou lointaines ;
- il y aura une forte augmentation des flux de migrations journalières vers les villes (voitures particulières) ; une faible utilisation des transports publics à cause de l'insécurité régnante.
- une dégradation des infrastructures et du cadre bâti des zones urbaines défavorisées ;
- un développement de aux alentours des grandes villes et dans les zones ; touristiques « gated communities », zones de résidence pour des populations aisées totalement protégées du monde extérieur.

B. Scénario 2. « Vers une Europe multiculturelle cohésive et durable »

Les hypothèses :

Il s'agit d'une approche volontariste renforcée des politiques publiques liées à l'intégration et à la cohésion socioculturelle et avec une politique d'immigration plus sélective.

Les principales évolutions :

- il y aura des actions prioritaires en matière de formation de la jeunesse réduisant fortement le nombre de jeunes sans diplômes, notamment dans les groupes moins favorisés ;
- des actions d'accompagnement pour l'intégration dans le marché de l'emploi ("coaching" par des personnes compétentes, y compris pas les jeunes retraités), une augmentation du taux d'emploi. ;
- bonne rentabilisation à partir de 2010/2015 des dépenses publiques engagées (due à une croissance économique soutenue) ;

- meilleure valorisation des potentialités régionales dans les régions moins favorisées grâce à la consolidation de l'identité régionale.

Image du territoire vers 2030 :

- le caractère multiculturel de la société européenne n'a pas provoqué de fracture et de fragmentation inacceptables des territoires. Pas de conflits flagrants ;
- les communautés ethniques et culturelles dans les villes sont assez typées (modes de vie particuliers), mais cohabitent sans violences notoires ;
- les villes sont demeurées compactes et la suburbanisation n'a pas progressé démesurément ;
- le nombre de « gated communities » est resté limité;
- les déséquilibres régionaux ont été atténués par la promotion des identités régionales.

Thème 3 : le transport

A. Scénario 1. « Investissements renforcés dans les autoroutes »

On renforce la tendance actuelle de promouvoir le transport routier avec une demande importante de la part du secteur. On investit fortement dans les autoroutes dans un certain nombre de pays

Les hypothèses :

- les politiques de transfert modal promues depuis 1992 ont largement échoué ;
- la congestion du trafic routier prend des proportions alarmantes ;
- les prévisions (modèles KTEN et MASSST notamment) font apparaître une forte demande dans le domaine du transport routier ;
- la politique européenne des transports se recentre sur le développement des réseaux autoroutiers.

Les principales évolutions :

- il y aura une mise en place renforcée de partenariats privé-public, pour financer cette évolution ;
- une mise en chantier de nouveaux programmes autoroutiers dans les régions congestionnées, dans les régions périphériques et dans les nouveaux pays membres ;
- une tarification des infrastructures autoroutières à un niveau modeste, mais modulé selon les pays en fonction du pouvoir d'achat ;
- des mesures d'accompagnement seront établies comme la promotion de technologies de transport moins polluantes, des systèmes de tarification favorisant le transport à longue distance sur les autoroutes ;
- des impacts économiques plutôt positifs à court terme grâce à une création d'emplois (beaucoup de chantiers)et une réduction des coûts de congestion, malgré l'importation accrue de produits pétroliers.

Image du territoire vers 2030 :

- l'amélioration de l'accessibilité des régions périphériques et de la fluidité du trafic dans les régions centrales ;
- l'amélioration des liaisons inter-périphéries évitant le Pentagone ;
- le développement d'activités économiques aux points d'intersection des nouveaux réseaux autoroutiers conduisant à une déconcentration économique sur l'ensemble du territoire ;
- la croissance générale du trafic routier affecte aussi les réseaux secondaires. Le niveau de pollution augmente de manière significative (à l'inverse des exigences de Kyoto) ;
- les tendances à la suburbanisation ont été amplifiées.

B. Scénario 2. « Le découplage entre développement économique et croissance du trafic de personnes et de marchandises »

Les hypothèses :

- d'une part, adoption de mesures volontaristes pour restreindre le trafic routier et le trafic aérien de courte distance, dans les respects des accords de Kyoto et de la stratégie de Göteborg ;
- d'autre part un renforcement de la stratégie de Lisbonne pour faire évoluer l'économie européenne vers une dimension plus immatérielle (ce scénario peut réussir si l'Europe se concentre sur une économie immatérielle et laisse derrière elle l'industrie lourde).

Les principales évolutions seront :

- une priorité des politiques de transport aux modes ferroviaire, maritime et fluvial ainsi qu'aux transports publics urbains et régionaux ;
- l'adoption de mesures discriminatoires pour réduire le trafic routier et le trafic aérien de courte distance (avec une tarification élevée des infrastructures routières, taxation élevée des carburants, des péages urbaines élevées, ...) ;
- l'affectation des revenus des péages au développement des transports publics ;
- le renforcement des TIC (substitution à la mobilité, développement de l'économie immatérielle) ;
- des transferts modaux rapides et significatifs pour le transport de personnes, mais plus lents pour le transport de marchandises (inertie beaucoup plus forte) ;
- des impacts macro-économiques contradictoires.

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- un développement économique plus concentré, favorisant les régions métropolitaines et portuaires et beaucoup moins les régions périphériques ; accroissement des disparités inter-régionales (c'est l'un des résultats d'une étude ESPON) ;
- le transport est devenu plus durable, mais les réseaux secondaires sont néanmoins plus congestionnés (effets de la tarification élevée des autoroutes) ;
- le territoire européen se compose de réseaux de villes compactes, bien inter-reliées par des voies ferrées rapides et à grande capacité. Densification nodale le long des corridors ferroviaires ;
- l'urbanisation est contenue et les villes moins polluées. Les villes sont entourées d'espaces naturels et récréatifs pour éviter les déplacements hors des villes.

Thème 4 : l'énergie.

Pour ce thème, il n'y a qu'un scénario mais celui-ci se déroule en deux phases (1 : jusqu'en 2015, 2 : après 2015).

Scénario « L'Europe dans un contexte d'énergie chère »

Les hypothèses :

Phase 1 :

- une accentuation du déséquilibre entre offre et demande, principalement le pétrole ;
- une propagation de l'accroissement des prix à l'ensemble des sources d'énergie primaire ;

Phase 2 :

- un pic de production pétrolière atteint vers 2015 et un pic de production de gaz naturel vers 2025 (le pic de production pétrolière a été déterminé par des équipes de géologues, il est prévu entre 2008 et 2030. Nous avons choisi 2015 pour arbitrer les chiffres extrêmes). A partir de ce pic, la production ne pourra que décroître ;
- l'Europe doit faire face à une très forte augmentation des prix et à une carence énergétique.

Les principales évolutions seront :

En phase 1 :

- la croissance des prix énergétiques inhibe la croissance économique et favorise l'inflation et le chômage ;
- le renforcement des programmes d'économie, d'énergie, de R&D sur les technologies alternatives et de promotion d'énergies renouvelables ;
- la consommation énergétique devient un facteur stratégique pour les entreprises (effets sur la localisation car les coûts de transport seront très élevés et sur le type d'activités) ;
- le climat devient un facteur important pour les localisations résidentielles et les activités immatérielles.

En phase 2 :

- après le pic pétrolier, les prix seront exorbitants et émergera une carence d'approvisionnement énergétique ;
- une situation économique chaotique, le chômage sera très élevé, mais certains secteurs (nouveaux matériaux, énergies renouvelables) seront en croissance ;
- la reprise de l'exploitation charbonnière en Europe (on le voit en Allemagne et on envisage de rouvrir une mine charbonnière) et la relance du nucléaire ;
- une profonde transformation des systèmes de production agricole (biomasse).

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- la réorganisation des systèmes de production/consommation à une échelle territoriale intermédiaire (minimisation des coûts de transport) ;
- la concurrence dans l'utilisation des terres agricoles entre production de denrées alimentaires et de produits énergétiques (on risque de voir une recherche, une appropriation de terres par les compagnies énergétiques) ;
- l'envahissement incontrôlé des paysages par les éoliennes ;
- le repli des victimes de la récession économique vers les zones rurales (économie d'autosuffisance), perte d'attractivité des grandes villes.

Thème 5 : l'économie

Pour ce thème, quatre scénarii ont été déterminés. On a choisi de prendre deux axes s'entrecroisant formant ainsi quatre cadrans qui produisent quatre scénarii.

D'une part, l'axe efficacité/compétitivité et d'autre part, l'axe équité/cohésion.

A. Scénario 1. « Que les meilleurs gagnent »

Il s'agit d'une Europe avec une forte politique de compétitivité et une faible politique de cohésion.

- on aura un recentrage des ressources communautaires sur la recherche et le développement technologique au détriment de la politique agricole commune (PAC) et des politiques structurelles ;
- un accroissement des disparités régionales au niveau européen et national. Un renforcement du Pentagone ;
- un renforcement des grandes régions métropolitaines ;
- une pression sur l'environnement des régions centrales.

B. Scénario 2. « Chacun pour soi ».

Dans une Europe amorphe : faible compétitivité et faible politique de cohésion :

- la généralisation de la défiance à l'égard des institutions et politiques de l'U.E. La re-nationalisation de la politique régionale et en partie de la PAC. Des restrictions à la mobilité transnationale de la main d'œuvre ;
- le repli sur soi et l'isolationnisme national désavantagent surtout les petits pays de l'Union, notamment les nouveaux pays membres ;
- l'accroissement des disparités à l'échelle européenne va de paire avec une réduction des disparités au niveau national ;
- un affaiblissement des régions frontalières.

C. Scénario 3. « Les sentiers battus »

Une forte politique de cohésion et une faible politique de compétitivité (cela ressemble à la situation actuelle).

On aura :

- un renforcement des politiques de cohésion au détriment de celles de compétitivité ; le maintien de la PAC ; un soutien aux infrastructures et à l'environnement des régions défavorisées, en particulier dans les nouveaux pays membres ;
- un affaiblissement de la compétitivité globale du Pentagone ;
- l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie dans les régions moins favorisées et plus périphériques ;
- la réduction des disparités entre les pays et au sein des pays. Un développement équilibré des armatures urbaines.

D. Scénario 4. « Les eurotigres »

Une forte politique de cohésion et une forte politique de compétitivité (c'est en quelque sorte la généralisation du modèle irlandais).

On aura :

- la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, y compris dans les régions moins favorisées, la promotion généralisée de l'innovation et de la recherche ;
- au sein de la PAC, réduction du pilier 1 au profit du pilier 2 ;
- la cohésion sera renforcée au sein de l'Union (réduction des disparités), mais plus faible au sein des Etats ;
- le renforcement des métropoles au sein de l'Union, y compris dans les périphéries ;
- les pressions environnementales autour des métropoles.

Thème 6 : le développement rural

Dans ce thème, on se concentre sur les évolutions possibles de la PAC.

A. Scénario 1. « le marché ouvert »

Les hypothèses :

- la PAC se recentre sur les secteurs porteurs de compétitivité et de croissance et se désengage du développement rural.;
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC) conduit à une large ouverture des frontières extérieures ;
- forte libéralisation du marché agricole.

Les principales évolutions seront :

- l'existence de fortes pressions politiques en faveur d'une libéralisation plus poussée de l'agriculture et de l'ouverture des frontières. La réduction globale du budget de la PAC. Une concentration des soutiens à la R&D et au développement technologique dans le secteur agricole et agronomique ;
- la réduction des politiques environnementales et de sécurité des consommateurs à leur strict minimum.
- D'importantes transformations structurelles dans le secteur agricole (la recherche d'économies d'échelle, la mécanisation, la progression des grandes cultures, ...)
- les secteurs les plus compétitifs de l'agriculture accroissent leurs exportations vers le reste du monde.

Image du territoire vers 2030 :

- une forte réduction de la cohésion territoriale. Un renforcement de l'agriculture intensive dans les régions les plus fertiles (grandes plaines de l'Europe du Nord-Ouest) et abandon des zones moins productives, forte dualisation des paysages ;
- forte progression de la déprise agricole dans les zones défavorisées (moyenne et haute montagne, zones arides), développement de l'enfrichement, détérioration des services publics et des infrastructures, marginalisation de ces zones ;
- détérioration des paysages culturels traditionnels soit par intensification soit par abandon ;
- nombreux problèmes environnementaux dans les zones d'agriculture intensive (nappes phréatiques, conflits d'utilisation).

B. Scénario 2. « ruralité durable »

Les hypothèses :

La priorité est donnée au développement durable des territoires ruraux. Un fort soutien de la PAC au développement rural et la mise en cohérence des politiques sectorielles qui influencent les zones rurales.

Les principales évolutions seront :

- les réformes successives de la PAC se caractérisent par un accroissement régulier des ressources du pilier 2 au détriment du pilier 1 ;
- dans le pilier 1, les paiements directs aux agriculteurs sont recentrés sur les zones les moins fertiles ;
- une grande attention portée à l'environnement et aux paysages ;

- une valorisation de la dimension multifonctionnelle des zones rurales (diversification économique)
- la mise en œuvre de stratégies intégrées de développement rural ;
- la poursuite de transformations structurelles du secteur agricole, mais dans un sens qualitatif (meilleure qualité des produits, promotion des terroirs, ...).

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- une cohésion territoriale améliorée au niveau global, mais aussi régional ;
- un dépeuplement ralenti des zones rurales défavorisées ;
- la multifonctionnalité et la diversification économique renforcées dans les zones rurales ;
- les paysages culturels davantage protégés ;
- les pressions environnementales moins intenses dans les régions fertiles (normes plus strictes).

Thème 7 : le changement climatique.

A. Scénario 1. « réparer au lieu de prévoir »

Les hypothèses :

Les mesures préventives susceptibles de limiter les impacts des catastrophes naturelles sont limitées au strict minimum en raison de leur caractère onéreux et parfois impopulaire.

Les principales évolutions seront :

- la multiplication et le renforcement des catastrophes naturelles liées au changement climatique (sécheresse, incendies de forêts, inondations, ...) ;
- d'importants dommages sur le territoire en raison de mesures préventives insuffisantes, surtout dans le sud de l'Europe (épuisement des nappes phréatiques et des réserves d'eau dans les barrages, destruction des massifs forestiers par les incendies, perte de productivité de l'agriculture méridionale, limitation du tourisme côtier méditerranéen, érosion des sols, dommages aux bâtiments) ;
- impacts fortement négatifs sur le développement économique (tourisme et agriculture).

Image du territoire vers 2030 :

- l'accroissement des disparités Nord-Sud en Europe ;
- le développement de la désertification en Europe du Sud, la perte de vitalité des bourgs ruraux et de certaines stations touristiques, déséquilibres villes/campagnes, enrichissement des zones de déprise agricole ;
- dans la moitié Nord de l'Europe : progrès du développement touristique, pressions plus importantes sur les zones rurales (production agricole, tourisme rural) ;
- un déséquilibre des flux migratoires entre le Nord et le Sud ;
- d'importantes atteintes aux infrastructures, au cadre bâti et à l'environnement dans les zones inondables.

B. Scénario 2. « Anticipation du changement climatique par des mesures préventives »

Les hypothèses :

L'importance des dommages causés par les catastrophes naturelles incite à la mise en œuvre prioritaire d'un large éventail de mesures préventives soutenues par différentes politiques communautaires.

Les principales évolutions seront :

Des mesures préventives sont mises en œuvre par les Etats membres et leurs régions avec le soutien de l'UE dans cinq domaines :

- a. la protection des ressources d'eau ;
- b. la gestion des paysages ruraux et des forêts ;
- c. les relations entre le développement territorial et les énergies renouvelables ;
- d. la prévention des dommages causés par les inondations ;
- e. la révision des politiques de transport (gaz à effet de serre).

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- Les contrastes Nord-Sud seront moins prononcés, des flux migratoires plus équilibrés

- L'agriculture méridionale est maintenue grâce à des changements de cultures et à de nouvelles techniques d'irrigation
- Les massifs forestiers sont mieux protégés contre les incendies grâce à des aménagements et des systèmes d'alerte
- Le maintien d'un tourisme moins massifié et plus qualitatif dans les régions côtières méridionales
- L'atténuation des dommages causés par les inondations.

Thème 8 : la Gouvernance.

A. Scénario 1. « une floraison de régions »

Les hypothèses.

Une régionalisation / décentralisation avancée combinée à une approche territorialisée et cohérente des grandes politiques.

Les principales évolutions seront :

- dans le contexte d'une communautarisation plus poussée des principales politiques, le niveau national devient moins indispensable en matière de gouvernance ;
- l'émancipation des régions conduit à des réformes de « dévolution » et à une affirmation des identités régionales ;
- les grandes politiques sectorielles font place à des approches plus cohérentes (stratégies thématiques), puis territorialisées ;
- la coopération interrégionale progresse, surtout entre les régions fortes.

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- un développement plus polycentrique du territoire européen s'affirme. Celui-ci ressemble à une grappe avec des méga-régions bien interconnectées par des infrastructures performantes, y compris dans les espaces transnationaux ;
- à une échelle inférieure, on peut observer un accroissement des disparités entre les méga-régions d'une part et les régions qui ne parviennent pas à s'affirmer d'autre part ;
- l'Europe devient plus féodale et moins solidaire.

B. Scénario 2. « Diviser pour régner »

Les hypothèses :

Les Etats et les municipalités font obstacle à une régionalisation / décentralisation plus poussée. Les politiques européennes continuent à être dominée par des approches sectorielles.

Les principales évolutions seront :

- les mouvements souverainistes s'affirment dans un certain nombre de pays et font obstacle à un approfondissement de l'intégration européenne ainsi qu'à une régionalisation plus poussée ;
- les réformes sont centrées sur la déconcentration administrative et le renforcement au niveau local ;
- la politique régionale est progressivement re-nationalisée ;
- des agences européennes sectorielles sont créées pour les principales politiques communautaires, facilitant une gouvernance sectorielle multi-niveaux.

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- le territoire est peu intégré. Les disparités sont importantes ;
- les régions et les villes capitales renforcent leur position par rapport aux capitales régionales ;
- les capitales nationales sont bien reliées entre elles sur le plan fonctionnel et infra-structurel, mais les liens transversaux entre capitales régionales sont faibles ;
- les armatures urbaines nationales sont fortement hiérarchisées ;
- de nombreux réseaux de petites villes, moyennes et grandes se sont formés au niveau local.

Thème 9 : l'élargissement futur de l'Union

Sur ce thème, deux principes sont en compétition.

D'une part, on poursuit l'élargissement de l'Union. D'autre part, on approfondit l'intégration. Si on applique de manière contrastée (fortement ou faiblement) ces deux principes, quatre scénarios peuvent être définis. Nous n'en avons élaboré que deux à savoir :

- poursuite de l'élargissement et arrêt de l'approfondissement ;
- poursuite de l'approfondissement et arrêt de l'élargissement ;

A. Scénario 1. « L'Europe en tant que grand marché »

Les hypothèses.

La poursuite de l'élargissement et l'arrêt de l'approfondissement de l'intégration, voire une re-nationalisation de certaines politiques.

Les principales évolutions seront :

- en réponse au défi de la globalisation, la stratégie de Lisbonne est mise en œuvre sans tenir compte des aspects régionaux. La croissance économique est le principal objectif ;
- les politiques communautaires sont recentrées sur le fonctionnement du marché intérieur. Les autres politiques sont réduites au minimum et certaines, telles la PAC, sont re-nationalisées ;
- les élargissements successifs englobent la Roumanie, la Bulgarie, les pays des Balkans, la Suisse, la Norvège, l'Islande et la Turquie, voire l'Ukraine ;
- la politique de voisinage est fortement renforcée.

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- il s'agit d'un territoire énorme couvrant 38 Etats ;
- les disparités régionales sont très importantes et la cohésion territoriale très faible, non seulement en raison de l'élargissement, mais aussi de la faiblesse des politiques de ré-équilibre ;
- le Pentagone est renforcé.

B. Scénario 2. « L'Europe en tant que temple »

Les hypothèses :

- l'approfondissement de l'intégration s'opère aux dépens de l'élargissement ;
- la cohésion territoriale et le développement durable sont des priorités majeures.

Les principales évolutions :

- l'élargissement se limite à la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie ;
- des tensions existent entre les partisans et les adversaires de l'élargissement ;
- l'approfondissement se réalise dans le cadre d'une Europe à plusieurs vitesses ;
- d'importants efforts sont développés pour maintenir la stabilité aux frontières extérieures.

Image du territoire à l'horizon 2030 :

- les disparités régionales sont encore importantes, mais se sont réduites au cours du temps ;
- les disparités le long des frontières externes sont devenues significatives ;

- la cohésion territoriale au sein de l'Union a progressé, surtout au sein du « noyau dur » qui a davantage approfondi les politiques communes.